



PERMIS D'EXPLOITATION DE RENOUVELLEMENT

CALENDRIER 2023

Alençon	9 oct.	Le Havre	6 fév. 27 nov.
Caen	13 mars 20 nov.	Lisieux	3 avril
Cherbourg en Cotentin	20 mars 13 nov.	Rouen	30 janv. 3 juill. 11 déc.
Evreux	20 fév. 4 déc.	Saint-Lô	22 mai
Flers	12 juin 4 déc.	Saint-Pair sur Mer	18 sept. 23 oct.
Formation à distance en 2 demi-journées		17 et 24 avril 6 et 13 nov.	

MIS À JOUR LE 04/01/2023

VOS OBJECTIFS

- Mise à jour des connaissances concernant les changements réglementaires liés à la vente d'alcool (dispositions extraites du Code de la Santé Publique) intervenus depuis la formation initiale « permis d'exploitation » il y a 10 ans.

NOTRE PROPOSITION

- Mise à jour des connaissances portant sur les changements réglementaires intervenus depuis la formation initiale « permis d'exploitation ».
 - Les conditions d'exploitation d'une licence débit de boissons (liées à la personne, liées à la licence)
 - Les obligations d'exploitation liées à l'établissement en matière de prévention et de protection de la santé publique ainsi qu'en matière de prévention et de protection de l'ordre public
 - Notamment rappel des mises à jour concernant les affichages obligatoires.
- Mises en situation et évaluation des connaissances acquises

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé à partir de supports audiovisuels
- Apports de concepts et méthodes
- Remise de documents pédagogiques et d'outils pratiques
- Quizz et évaluation des acquis en fin de stage



PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Gérant de café, bar, brasserie, restaurant, discothèque souhaitant continuer d'exercer son activité. Toute personne ayant obtenu un permis d'exploitation il y a 10 ans et souhaitant continuer d'exploiter un établissement CHRD en mettant à jour ses connaissances.

La maîtrise de la langue française est impérative pour suivre cette formation.



DURÉE

8 heures.



TARIF

260 € nets de taxes / pers.



INTERVENANTS

- Formateur ayant eu une relation directe avec la clientèle des CHRD

PER_PN_2023



CONTACT

02 33 82 82 82
formation.chr@normandie.cci.fr
www.permisdexploitationplus.fr